

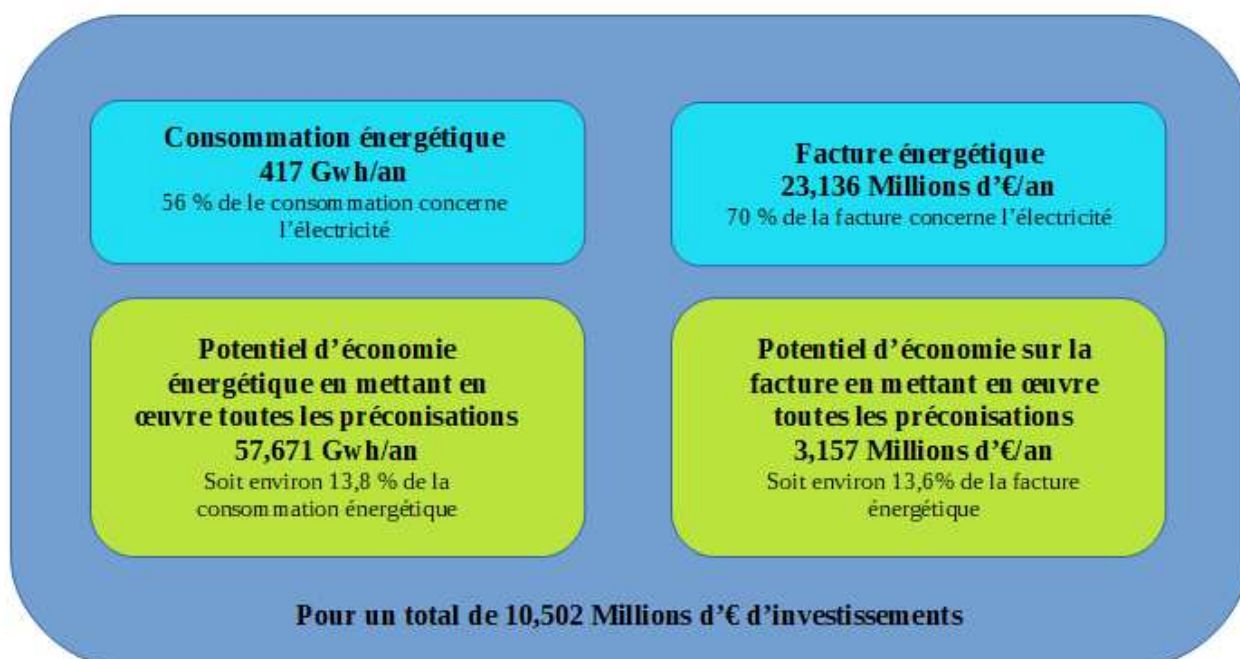
Potentiel d'économie énergétique en Auvergne Rhône-Alpes - Agroalimentaire -

Secteur : Industrie laitière (E12) et Industries alimentaires, hors industrie du lait et du sucre (E14)

Source : rapports d'audits énergétiques des établissements dont le siège d'entreprise est situé en Auvergne Rhône-Alpes ou non, déposés sur la plateforme numérique <https://audit-energie.ademe.fr>

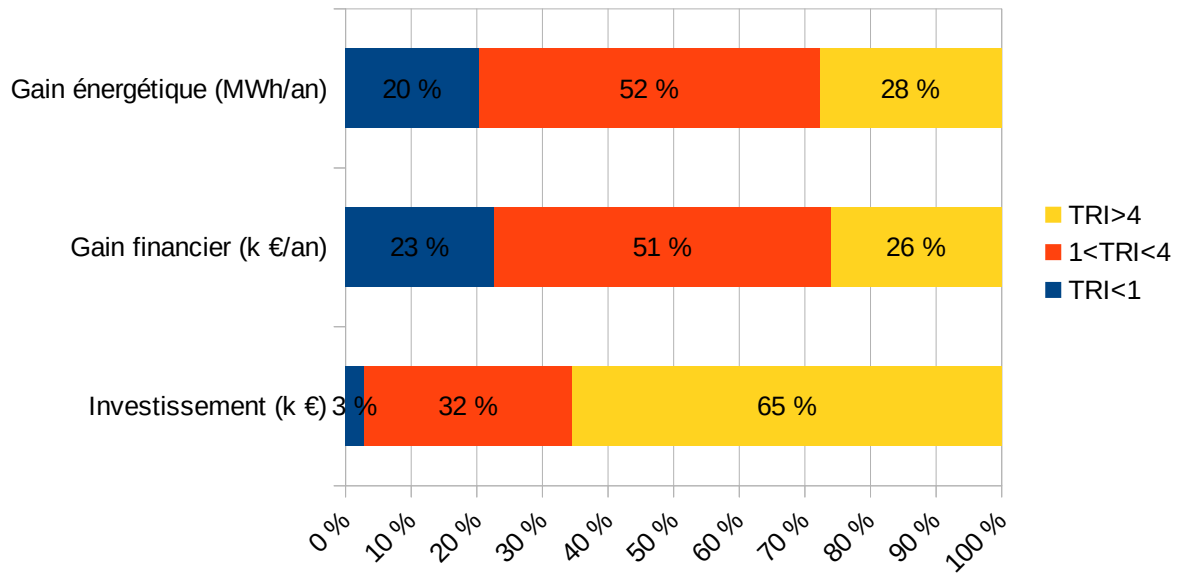
Panel analysé pour ce secteur : **29 établissements** répartis dans **22 entreprises** différentes, représentant **417 GWh/an** de conso énergétique, soit **36% du total du secteur**, et **30,915 millions d'euros** par an de facture énergétique.

Un fort potentiel d'économie précisément identifié



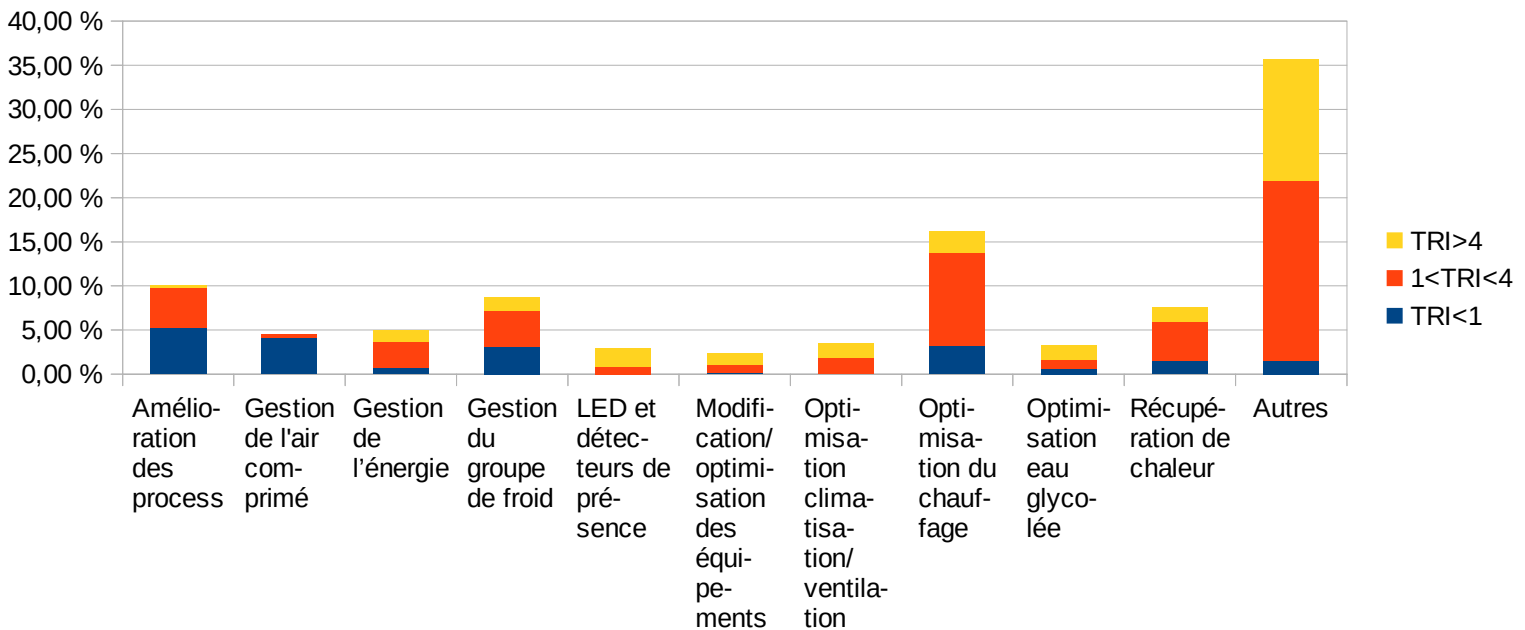
20,4 % des économies d'énergie identifiées, soit 22,8 % des économies financières potentielles, sont atteignables en n'engageant que 2,8 % des fonds nécessaires à la réalisation de l'ensemble des préconisations : il s'agit des mesures avec un Temps de Retour sur Investissement inférieur à 1 an.

Part des différentes préconisations en fonction de leur TRI



On remarque également que certaines préconisations similaires reviennent souvent et permettent de réaliser une grosse partie des économies :

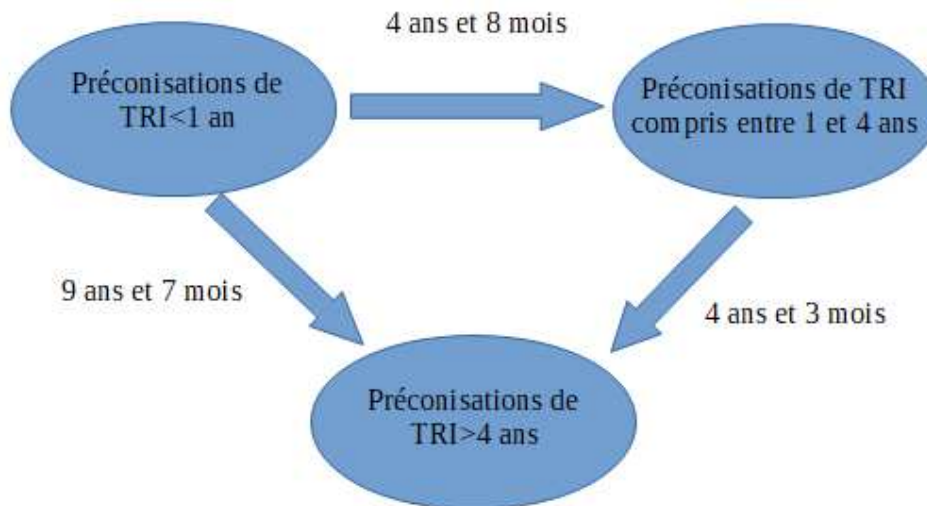
Part d'économie d'énergie selon les préconisations (MWh/an)



Ce graphe permet également de visualiser les TRI de préconisations contenues dans ces différents groupements.

Une dynamique économique vertueuse

En établissant un plan d'action réfléchi, il est possible de réaliser un grand nombre des préconisations proposées à un moindre coût. En effet, il est possible que les différents gains rapportés par la réalisation permettent de financer d'autres préconisations.



On remarque ainsi qu'il suffira d'4 ans et 8 mois pour que les bénéfices engendrés par la mise en place des préconisations de TRI inférieur à 1 an financent totalement les préconisations de TRI compris entre 1 et 4 ans.